



Camp de jour
L'Épiphanie

**GUIDE DES
PARENTS**

CAMP DE JOUR – VILLE DE L'ÉPIPHANIE
68, RUE AMIREAULT, L'ÉPIPHANIE, J5X 2S7
(450) 588-6828



NOUVEAU CETTE ANNÉE

La Ville de L'Épiphanie se conforme aux exigences du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux. Ce cadre a été développé grâce à un partenariat entre l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et l'Association des camps du Québec (ACQ). Il comporte 45 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux. Seules les municipalités adhérentes au Cadre et visitées par un représentant de l'ACQ peuvent être reconnues conformes et afficher le logo en faisant foi.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (avant le camp)

INSCRIPTIONS :

La période officielle d'inscription se tient généralement fin avril – début mai et est annoncée dans un dépliant spécialement dédié au camp de jour estival. Les inscriptions faites durant cette période permettent aux parents de bénéficier de rabais sur le prix régulier des inscriptions. Le chandail du camp de jour est OBLIGATOIRE et est gratuit durant cette période. Après cette date, le chandail est toujours obligatoire et disponible, mais il est vendu au coût de 10 \$. À moins d'avis contraire, il n'y a généralement pas de contingentement pour les inscriptions au CDJ à l'exception de la dernière semaine (9^e) dont le nombre de places est limité en raison de la disponibilité réduite des moniteurs dont plusieurs retournent à l'école. Les inscriptions sont encore acceptées* après la période officielle d'inscription pour toutes les semaines où des places sont encore disponibles.

*Selon certaines conditions. Veuillez lire ci-dessous.

Une fois le camp de jour commencé, nous n'acceptons de nouvelles inscriptions que si elles sont faites avant midi le mercredi de la semaine précédente. Après cette heure de tombée, il ne sera plus possible de s'inscrire pour la semaine à venir, et ce, peu importe la raison évoquée.

QUELS SONT LES DOCUMENTS À REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION :

- le formulaire d'inscription dûment complété incluant le numéro d'assurance maladie de l'enfant et le numéro d'assurance sociale du parent qui désire recevoir le Relevé 24 (obligatoire)
- une preuve de résidence valide
- le paiement complet

Aucune inscription ou réservation n'est considérée comme complétée officiellement avant que tous les documents exigés n'aient été fournis et/ou signés et que le paiement total n'ait été encaissé.

À LA SEMAINE ET NON À LA JOURNÉE

Malgré que le camp de jour s'étende sur une période de 9 semaines, vous n'êtes pas tenus d'inscrire vos enfants pour toutes ces semaines. Puisque les tarifs du camp de jour sont hebdomadaires, vous pouvez les inscrire, à votre convenance, selon vos besoins, pour les seules semaines qui vous intéressent. En contrepartie, vous êtes libres d'y amener vos enfants pour les seules journées qui vous conviennent durant une semaine donnée, mais, comme il n'existe pas de tarif quotidien pour le camp de jour, vous devez, dans tous les cas, défrayer le coût du tarif pour toute la semaine. De la même façon, il n'est pas possible de combiner des journées de différentes semaines pour compléter une semaine.

MODES DE PAIEMENT :

Les frais d'inscription reliés au camp de jour sont détaillés dans le dépliant annuel distribué vers la fin avril et sont payables à l'avance par carte de débit, de crédit, en argent comptant ou par chèque* à l'ordre de Ville de L'Épiphanie. Dans le cas de paiement par chèques postdatés, ceux-ci doivent être faits aux dates indiquées dans le dépliant annuel. Aucun chèque n'est accepté après la dernière date indiquée. Ainsi, à compter de la deuxième semaine de juin, tout paiement relatif au camp de jour doit s'effectuer uniquement par carte de débit, de crédit ou en argent comptant.

* des conditions s'appliquent

CHÈQUE RETOURNÉ :

Des frais de 25 \$ sont ajoutés au montant dû dans le cas de tout chèque retourné sans provisions. De plus les services sont suspendus jusqu'à ce que le compte soit remis à jour.

REMBOURSEMENT :

Les frais d'inscription ne sont remboursables que si la demande est reçue au moins 4 jours ouvrables avant le début de la semaine faisant l'objet de la demande de remboursement, moins 15\$ de frais d'administration.

TRANSFERTS

Il est possible, sous certaines conditions, d'échanger une semaine de camp pour une autre. La demande à cet effet doit être reçue au moins 4 jours avant le début de la semaine à échanger et la nouvelle semaine choisie doit disposer de places disponibles.

RENCONTRE D'INFORMATION AUX PARENTS

Une rencontre d'information destinée aux parents des jeunes qui participeront au camp de jour est organisée chaque année au début juin. La présence d'au moins un des parents est recommandée mais elle est obligatoire pour ceux qui viennent pour la première fois.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation du camp de jour estival de la Ville de L'Épiphanie est composée d'une quinzaine de jeunes dynamiques et responsables et jouit d'une réputation qui n'est plus à démontrer depuis de nombreuses années déjà. La majorité des membres de notre équipe sont avec nous depuis environ 3 ans et quelques-uns cumulent plus de 5 ans d'expérience. Tous les animateurs reçoivent une formation en premiers soins / RCR & DEA et depuis 2012, tous les nouveaux moniteurs embauchés doivent avoir reçu la formation DAFA.

Le fait d'exiger les inscriptions à « la semaine » plutôt qu'à « la journée » nous permet de proposer des engagements plus avantageux aux membres de notre équipe d'animation en pouvant leur offrir des postes plus intéressants ce qui, en fin de compte, nous permet de maintenir le haut standard de compétence dont peuvent profiter tous les jeunes participants du camp de jour au cours de la belle saison.

CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

Dans cette section, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Le camp de jour estival offert par le Service des loisirs et de la culture de la Ville de L'Épiphanie est une activité ouverte aux jeunes de 4 à 13 ans, résidents de L'Épiphanie et de la région. Chaque été, plus de 250 enfants y participent. En moyenne, chaque semaine du camp, c'est plus de 120 enfants qui s'y côtoient, portant chacun en eux des aptitudes, des habitudes et des valeurs différentes.

Aussi, le code de vie se veut un outil important pour favoriser l'épanouissement, l'autonomie et le sens du devoir de chaque participant. Ce code de vie privilégie des valeurs telles que le respect de soi, celui des autres et celui du milieu de vie. Ces valeurs doivent se vivre quotidiennement à travers des attitudes, des paroles et des conduites respectueuses. Ce code s'applique à tout moment du camp, autant lors de déplacements en autobus que dans le cadre des activités intérieures ou extérieures.

Enfin, outre les règles de vie au camp, le code précise également les conséquences qui découlent de tout manquement à ces règles. Dorénavant, l'équipe d'animation du camp de jour a pour consigne d'appliquer une politique de tolérance zéro face à toute manifestation de violence.

RÈGLES :

Voici la démarche utilisée avec les jeunes en matière d'intervention disciplinaire. Afin de maintenir la qualité de vie au camp de jour, l'organisation intervient immédiatement lorsqu'un enfant :

- 1- Utilise un langage grossier ou pose des gestes violents (tolérance zéro) ;
- 2- Met sa sécurité ou celle des autres en danger ;
- 3- Ne respecte pas les règles et consignes de l'équipe d'animation ;
- 4- Manque de respect envers ceux et celles qui l'entourent ;
- 5- Manque de respect envers le matériel utilisé, les plateaux d'activités ou les lieux visités ;

Étapes progressives dans l'application des conséquences (pouvant mener à l'expulsion) lors d'un manquement aux règles

Étape 1 : L'enfant se verra donner jusqu'à trois (3) avertissements verbaux lors de comportements inacceptables. Ces manquements seront notés à son dossier et il en sera avisé. Au troisième avertissement (3^e) l'enfant, accompagné de son moniteur, rencontrera la coordonnatrice afin de trouver, tous ensemble, une solution pour éviter que d'autres manquements surviennent.

Étape 2 : S'il advenait un quatrième (4^e) avertissement verbal, les parents seront informés de tous les manquements survenus aux règlements. (Dans le cas où on devrait les informer par écrit, ceux-ci devront retourner le billet dûment signé.) On les avisera enfin que le prochain manquement entraînera une suspension interne des activités de la journée.

Étape 3 : Si les manquements persistent, une conséquence (déterminée par les moniteurs et l'enfant) s'appliquera et les parents en seront avisés. On leur mentionnera aussi que le prochain manquement apportera automatiquement une suspension externe du camp de jour pour une journée. (Dans le cas où on devrait les informer par écrit, ceux-ci devront retourner le billet dûment signé avant que l'enfant ne puisse revenir au camp).

Étape 4 : Si les manquements persistent encore, une suspension externe du camp de jour pour une journée (sans remboursement) surviendra et les parents seront avisés qu'un prochain

manquement occasionnera automatiquement une expulsion définitive du camp de jour pour le reste de l'été. (Dans le cas où on devrait les informer par écrit, ceux-ci devront retourner le billet dûment signé avant que l'enfant ne puisse revenir au camp).

Étape 5 : Dans le cas où un ultime manquement surviendrait, l'expulsion définitive du camp sera prononcée (sans remboursement).

NOTES :

- La progression démontrée ci-haut dans l'application des mesures disciplinaires n'est pas automatique ou obligatoire. Dans certains cas de comportements violents ou de situation où la sécurité des autres enfants aurait été compromise, certaines étapes pourraient être omises et les conséquences pourraient débiter à une étape plus avancée.
- Il n'y a aucun remboursement des frais dans le cas d'un enfant suspendu ou expulsé du camp.
- Tout acte de vandalisme commis par un enfant à l'égard des installations ou du matériel utilisés et requérant dédommagement sera facturé au parent ou au tuteur de cet enfant.

Tous s'entendront sur le fait que les enfants hyperactifs ou ayant des troubles de comportement les empêchant de bien fonctionner au sein d'un groupe devraient être encadrés adéquatement. Toutefois, bien que la ville souhaite pouvoir accommoder tous les enfants, la réalité nous obligera, dans les cas où la présence de ces enfants engendrerait une contrainte trop imposante sur le maintien d'un climat agréable, à en exiger le renvoi. Ainsi tout enfant requérant un encadrement que nous ne pouvons pas lui offrir devra quitter le camp. Dans un tel cas, un remboursement partiel au prorata des journées restantes sera autorisé.

Afin de minimiser les risques de malentendus ou d'interprétations hasardeuses des comportements, il est impératif que les parents informent les responsables du camp de la situation exacte de la santé de leur enfant ainsi que de la médication prescrite.

Par son inscription au camp de jour, l'enfant et ses parents confirment qu'ils adhèrent à ce code de vie.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (pendant le camp)

HORAIRE

Camp de jour : Lundi au vendredi de 9 h à 16 h
S.A.P. : Lundi au vendredi de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h

NOTE : Le jeudi, jour de la sortie hebdomadaire, l'horaire peut varier en fonction des heures de départ et d'arrivée prévues pour la sortie. Vous en serez informés par un mémo remis à chaque enfant le lundi.

ARRIVÉE / HEURES ET LIEUX:

SERVICE D'ACCUEIL PROLONGÉ : L'arrivée des enfants au service d'accueil prolongé (de garde) se fait entre 6 h 30 et 9 h par la porte latérale du CCGM (salle Optimiste).

CAMP DE JOUR : L'arrivée des enfants pour le camp de jour seulement doit se faire à 9 h par la porte principale, en avant du CCGM.

AVIS D'ABSENCE :

Pour nous prévenir de l'absence d'un enfant inscrit, on demande aux parents, à chaque occasion, de laisser un message sur la boîte vocale avant 9 h au (450) 588-6828.

DÉPART EN FIN DE JOURNÉE :

Les départs se font à partir de la porte principale, en avant du centre communautaire. Aucun enfant ne peut quitter le camp de jour (ou le service d'accueil prolongé) avec une personne autre que celles dont les noms apparaissent sur le formulaire d'inscription.

CAMP DE JOUR : À l'exception des journées de sortie, le départ pour les enfants inscrits au camp de jour (sans service d'accueil prolongé) se fait à 16 h.

SERVICE D'ACCUEIL PROLONGÉ : Le départ pour les enfants inscrits à ce service doit se faire entre 16 h et 18 h.

RETARD EN FIN DE JOURNÉE :

Au camp de jour : retard après 16 h :

Dans le cas où un enfant qui ne peut pas quitter le camp de jour seul à 16 h et dont la personne responsable ne serait pas encore arrivée à ce moment, nous transférerons automatiquement l'enfant au service d'accueil prolongé (de garde).

Au service d'accueil prolongé (de garde) : retard après 18 h :

- Si vous prévoyez être en retard pour venir chercher votre enfant, veuillez SVP nous en informer le plus tôt possible, avant 17 h. par téléphone au (450) 588-6828.

- Après 18 h, des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes de retard seront facturés pour chacun des enfants en cause.

- Si à 18 h 10, personne n'est encore venu chercher un enfant et que les animateurs n'ont pas reçu d'appel, le responsable contactera le numéro de téléphone d'urgence et demandera que l'on vienne chercher votre enfant. Les frais de retard continuent néanmoins de s'appliquer.

- Dans tous les cas de retard, l'adulte qui vient chercher l'enfant doit signer la feuille de présence.

QUESTION DE SÉCURITÉ :

* Le matin, ne laissez pas votre enfant seul à l'extérieur avant l'ouverture des portes du centre communautaire, et ce, en aucun temps et sous aucun prétexte.

* Circulez toujours lentement aux abords du centre communautaire et de ses stationnements.

* Une carte d'identité du parent (ou autre adulte autorisé par le parent) peut être demandée au service de garde lorsque vous venez chercher votre enfant. Veuillez donc toujours l'avoir en votre possession. Cela vaut aussi pour les personnes que vous autorisez.

RATIO MONITEURS/ENFANTS EN CAMP, EN SORTIE ET EN MILIEU AQUATIQUE

Les groupes sont mixtes et divisés de cette façon :

Groupe d'âge (en date du camp)	Ratio camp / Sorties	Ratio sortie d'eau
4-5 ans	1 pour 8	1 pour 5
6-7 ans	1 pour 10	1 pour 6
8-9 ans	1 pour 12	1 pour 8
10-13 ans	1 pour 14	1 pour 9

TENUE VESTIMENTAIRE :

Il est recommandé d'habiller votre enfant en tenant compte de la température (journées fraîches, de pluie, de canicule, etc.) Les espadrilles (souliers de course) sont obligatoires en tout temps. Les sandales et les Crocs ne sont pas acceptés sauf pour les activités d'eau. Enfin, il est fortement suggéré de bien identifier tous les effets appartenant à votre enfant. **VEUILLEZ NOTER QUE LE CHANDAIL DU CAMP DE JOUR EST OBLIGATOIRE LORS DES SORTIES DU JEUDI.**

JOUR DE PLUIE :

Lors de jours de pluie, les activités se déroulent à l'intérieur de nos locaux du centre communautaire Guy-Melançon (gymnase, salle Optimiste, salle de danse ou local de bricolage) ou de la bibliothèque municipale. Une programmation spéciale est planifiée afin de rendre ces journées agréables malgré tout.

SAC À DOS

Chaque enfant transporte son matériel dans un sac à dos qui doit toujours contenir les effets suivants :
(Attention : Contenant de verre interdit)

Jours réguliers

- Un lunch équilibré chaud ou froid
 - Deux collations « santé »
 - Une bouteille d'eau
 - Crème solaire
 - Maillot et serviette de plage
 - Chapeau ou casquette
 - Chasse-moustiques
- Note : Sacs à lunch conservés au frigo.

Jours de sortie

- Un lunch équilibré froid
- Sac glacé (Ice pack)
- Deux collations « santé »
- Une bouteille d'eau
- Crème solaire
- Maillot et serviette de plage
- Chapeau ou casquette
- Chasse-moustiques

À NE PAS APPORTER

Attendu que la programmation du camp de jour occupe les enfants à tous les moments de la journée, nous exigeons que soient gardés à la maison tous les appareils ou jeux électroniques (DS, iPod, iPhone, iPad, etc...). De même, il est absolument inutile que les enfants aient de l'argent en leur possession.

AU SUJET DU LUNCH ET DE LA COLLATION :

* Votre enfant doit apporter son lunch tous les jours (sauf avis contraire) et le dîner est pris en groupe à l'intérieur du centre communautaire (ou très exceptionnellement sur le site d'une activité). De plus, comme il n'y a ni vaisselle ni ustensiles disponibles sur place, nous vous demandons de les inclure dans sa boîte à lunch.

* Plusieurs fours à micro-ondes et frigidaires sont disponibles à l'intérieur du centre communautaire.

* Nous demandons aux parents de s'assurer que les enfants aient dans leur boîte à lunch, une collation santé (fruit, légumes, fromage ou yogourt) pour le matin et une autre pour l'après-midi.

* Les produits suivants sont formellement interdits dans les boîtes à lunch : boissons gazeuses, croustilles, barres de chocolat, bonbons, friandises de toutes sortes, biscuits sucrés. Attention : Les contenants de verre ne sont pas acceptés.

* Il est aussi très utile que votre enfant apporte une bouteille d'eau en plus de son breuvage du dîner.

ALLERGIES :

Pour le bien de tous, nous vous recommandons de porter une attention particulière aux aliments allergènes. Aussi, nous demandons votre entière collaboration afin de ne pas inclure d'aliments contenant des noix ou des arachides dans les boîtes à lunch de vos enfants. Enfin, il est strictement interdit aux enfants de partager ou d'échanger des aliments.

QUESTION DE SANTÉ :

* Au moment de l'inscription, il est obligatoire d'indiquer, sur le formulaire, toutes les informations relatives à des maladies, allergies ou problèmes de comportement de l'enfant. De même, on doit mentionner toute médication prescrite à l'enfant autant pour la période d'été que durant l'année scolaire. Bien entendu, toutes ces informations sont confidentielles.

* Il nous est strictement impossible d'administrer quelque médicament que ce soit à votre enfant, incluant même Aspirine, Tempra ou sirop, si vous ne nous avez pas laissé votre autorisation écrite. Pour les médicaments sous ordonnance, vous devez également nous remettre une copie de la prescription médicale ou de la posologie.

* En cas de blessure ou de malaises mineurs, un membre de l'équipe administrera les premiers soins et prendra les dispositions pour vous informer rapidement si nécessaire.

* Pour la santé de tous les enfants et de leurs familles, vous devez nous prévenir immédiatement de tout diagnostic de pédiculose ou de maladie contagieuse.

PROTECTION SOLAIRE ET CASQUETTE :

* En raison des nombreuses périodes de jeu à l'extérieur, nous recommandons le port d'une casquette afin de protéger le visage et d'éviter les coups de soleil sur la tête.

* Afin d'éviter les brûlures solaires (« coups de soleil »), nous vous incitons à placer dans le sac de votre enfant, un tube de crème solaire de FPS minimal de 30 et dont la date de péremption est valide. Pour les plus jeunes, une animatrice responsable en supervisera l'application à l'heure du dîner ou selon le besoin.

COMMUNICATION HEBDOMADAIRE (MEMO):

Chaque semaine, vous pourrez prendre connaissance des plus récentes informations du camp de jour, au moyen d'un MEMO que nous remettons à votre enfant le lundi. Celui-ci indique, outre les activités spéciales de la semaine, toutes les consignes relatives à la sortie du jeudi (lieu, heure d'arrivée le matin, heure de départ, heure de retour prévue) ainsi que le matériel à apporter. Veuillez donc porter une attention particulière à cet important document.

SORTIES HEBDOMADAIRES :

* Il est à noter que tout le personnel du camp de jour et tous les enfants inscrits se déplacent à la sortie hebdomadaire. Il n'y a donc, durant cette période, aucun service pour les enfants qui ne désireraient pas participer à la sortie. Le cas échéant, ceux-ci doivent donc demeurer à la maison.

* Afin de bien identifier les enfants et de démontrer, lors des sorties, notre appartenance au camp de jour de la Ville de L'Épiphanie, votre enfant devra **OBLIGATOIREMENT** porter le chandail du camp de jour que nous lui aurons remis à l'inscription. En cas d'oubli, le parent devra laisser un dépôt de 10 \$ le matin de la sortie afin de garantir le retour, en fin de journée, du chandail de remplacement qu'on prêtera à son enfant.

* La(le) coordonnatrice(teur) du camp de jour peut annuler toute sortie impliquant des activités extérieures, le matin même, si les conditions climatiques ne sont pas favorables à la sortie.

* Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, une sortie devait être annulée, le Service des loisirs et de la culture fera son possible pour organiser, à pied levé, une sortie de remplacement. Toutefois, nous ne pouvons pas assurer que ce sera toujours possible. Il pourrait donc arriver qu'en certaines occasions, la sortie soit simplement annulée.

OBJETS PERDUS

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés au camp de jour comme au service de garde. Veuillez donc identifier clairement les effets de vos enfants.

Nous vous invitons aussi à visiter régulièrement la table dédiée aux objets retrouvés.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AU SERVICE D'ACCUEIL PROLONGÉ

SERVICE D'ACCUEIL PROLONGÉ (SERVICE DE GARDE)

- * Ce service est offert exclusivement aux enfants inscrits au camp de jour.
- * Votre enfant peut bénéficier de ce service entre 6 h 30 et 9 h de même qu'entre 16 h et 18 h du lundi au vendredi pour chacune des semaines du camp pour lesquelles il est inscrit.
- * À partir de 9 h, l'enfant est dirigé vers son équipe d'animation de camp de jour et demeurera avec celle-ci jusqu'à 16 h. Après l'heure de clôture du camp de jour, les enfants encore sur place sont rassemblés auprès des responsables du service d'accueil prolongé.

REPAS :

Nous ne fournissons ni ne servons de déjeuner ou de collation. Votre enfant peut cependant déjeuner sur place s'il apporte ses aliments. Nous disposons de grille-pain, bouilloire et four à micro-ondes. Par ailleurs, il n'y a pas de vaisselle ni d'ustensiles. Veuillez donc les inclure dans la boîte à lunch.

